

VENTE, PAR LA COMMUNE, D'UN BIEN SITUE RUE DES CAPUCINS

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Monsieur Antoine CAM s'est porté acquéreur d'une maison d'habitation appartenant à la ville, située 33, rue des Capucins.

VU l'avis de France Domaine, en date du 10 décembre 2014, fixant la valeur vénale de ce bien d'une superficie de 52 m² à 14 000 €,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 29 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau ».

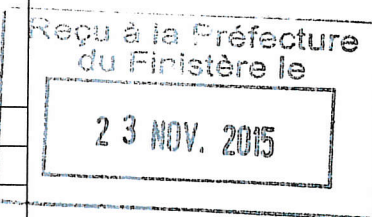
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître Mathieu PRIGENT, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix de vente à 14 000 €,

PRECISE que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	27
CONTRE	2



Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20.11.2015

Et de la publication, le 13.11.2015

Fait à Landivisiau, le 20.11.2015.

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL